

LA CAISSE DES ÉCOLES A ADOPTÉ SON BUDGET

Réuni il y a quelques jours, le conseil d'administration de la caisse des écoles a adopté son budget primitif pour l'année 73.

D'aucuns trouveront étonnant qu'un tel budget soit seulement voté au mois de mai. L'explication en est simple. La caisse des écoles étant tributaire du budget de la Ville qui lui apporte une grande partie de ses ressources, il lui faut attendre que le conseil municipal ait voté son budget pour qu'elle puisse établir le sien... ce qui n'a d'ailleurs aucune incidence sérieuse sur les affaires en cours de règlement.

L'examen de ce budget, adopté à l'unanimité, appelle quelques observations que nous livrons à nos lecteurs, et des questions qui doivent sensibiliser toute la population.

Nous en parlons assez souvent dans la presse, ou dans les réunions, mais il faut bien dire que la vie actuelle se complique et que les gens trouvent de moins en moins de temps de s'informer.

Il n'est pas inutile de rappeler que la caisse des écoles s'intéresse à tous les problèmes de l'enfance et de la jeunesse : travail scolaire, loisirs de vacances, loisirs du jeudi, fournitures scolaires et matériel éducatif, restaurants scolaires, classes de neige, cours de moniteurs, formation pédagogique, etc., autant de problèmes... dont, la salution heureuse apporte une aide efficace aux familles et aux jeunes.

Croissance du budget

Le budget adopté pour 1973 s'élève à 2.287.020 F. en recettes

et dépenses (soit plus de 228 millions d'anciens francs).

Par rapport à celui de 72, il est en augmentation de : 459.870 F. (soit 45 millions d'AF)

Il est évident que la population scolaire augmentant chaque année, il faut davantage de fournitures et matériel divers, il faut accroître la capacité d'accueil des centres de vacances ou de loisirs, des restaurants scolaires, etc...

Les dépenses sont forcément en augmentation puisque les effectifs le sont. C'est la 1ère observation.

« Hausse flottante et sans limite »

Cette expression lancée depuis quelques jours par les princes de la Finance qui nous gouvernent amène tout un chacun à réfléchir. De tels mots d'ordre n'inspirent guère confiance. Comment peut-on prévoir, dès lors, ce que seront les dépenses d'ici la fin de l'année ; dépenses d'alimentation, de carburants, de matériels divers ? Sur quelles prévisions baser un budget ?

— C'est la deuxième observation importante qu'il convient de faire.

Si les dépenses augmentent, il faut bien trouver les recettes correspondantes. Quelles recettes ?

La caisse des écoles fonctionne essentiellement avec l'aide des parents et de la municipalité.

Pour équilibrer ce budget, il a donc fallu demander un effort de participation à tous.

C'est pourquoi les prestations

familiales (séjours en vacances, cotisations pour fournitures scolaires, participation aux fonctionnements des patronages, repas pris dans les écoles, etc...) ont été augmentés.

Mais ces augmentations demeurent raisonnables.

Par exemple :

Le prix d'un repas à l'école primaire passe de 2 F. 50 à 2 F. 75 ; le séjour à la montagne passe de 170 à 190 F. ; les cotisations pour fournitures scolaires ont augmenté de 10 à 12 F. pour l'enseignement primaire et de 40 à 50 F. pour l'enseignement secondaire.

La caisse des écoles et la municipalité n'ont pas voulu... une fois encore que les familles fassent les frais de la politique du pouvoir, incapable de juguler la hausse des prix.

Par contre la municipalité a fait un effort très important de deux manières.

— en augmentant sa subvention annuelle qui passe de 43 millions d'AF. à 57 millions.

— en attribuant à la caisse des écoles une subvention exceptionnelle de 10 millions d'AF

Ce qui revient à dire qu'une partie des augmentations d'impôts payés par les Seynois, servira à un meilleur fonctionnement des œuvres sociales au bénéfice de l'Enfance et de la Jeunesse.

Voilà la 3ème observation.

Et l'aide de l'Etat

Nous le disons chaque année et nous le dirons jusqu'au triomphe du Programme commun d'un gouvernement

d'union populaire.

L'Etat doit considérer des questions, comme les loisirs de la jeunesse, les restaurants scolaires, la gratuité de l'enseignement, comme des problèmes nationaux et dont la solution ne doit pas être laissée aux seules municipalités ou à des organismes privés.

Or actuellement les municipalités ne reçoivent aucune aide pour le fonctionnement des restaurants scolaires — aucune aide pour le fonctionnement des centres de vacances ou des centres de loisirs du jeudi — aucune aide pour l'achat des fournitures scolaires dans l'enseignement primaire ; une aide nettement insuffisante pour l'enseignement secondaire.

L'union nécessaire

Certes, avec son budget 1973, la caisse des écoles va pouvoir poursuivre la réalisation de ses œuvres et même les étendre en mettant au point le fonctionnement des patronages du jeudi, en assurant le succès du camp d'adolescents en Corse. Elle pourra continuer à assurer et à améliorer le fonctionnement des restaurants scolaires comme elle le fait depuis plus de 25 ans.

Mais nous appelons les parents d'élèves, les étudiants, le corps enseignant à se joindre à l'action permanente de la municipalité et de la caisse des écoles pour que, par une meilleure utilisation des fonds d'Etat, l'œuvre entreprise soit poursuivie et amplifiée.

M. AUTRAN
VICE-PRESIDENT
DE LA CAISSE DES ECOLES